

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6158

objet : **Tunnel de la Croix-Rousse - Marché public pour la réparation et le remplacement des ventilateurs - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5558 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour la réparation et le remplacement des ventilateurs du tunnel de la Croix-Rousse. Ce marché a été notifié sous le numéro 072900P le 15 octobre 2007 à l'entreprise Yvroud européenne des fluides pour un montant de 397 000 € HT, soit 474 812 € TTC.

La réalisation de ces prestations nécessite un avenant pour :

- d'une part, des quantités supplémentaires par rapport à celles initialement prévues dans le détail estimatif du marché,

- d'autre part, des plus-values liées aux prestations supplémentaires réalisées et aux sujétions d'exécution imposées par le planning réel des travaux.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 125 668 € HT, soit 150 298,92 € TTC, porterait le montant total du marché à 522 668 € HT, soit 625 110,92 € TTC, soit une augmentation de 31,65 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres du 21 mars 2008 a émis un avis motivé sur ce projet d'avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 072900P avec l'entreprise Yvroud européenne des fluides pour la réparation et le remplacement des ventilateurs du tunnel de la Croix-Rousse. Cet avenant n° 1, d'un montant de 125 668 HT, soit 150 298,92 € TTC, porte le montant total du marché à 522 668 HT, soit 625 110,92 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550 - opération 0419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,